



## Présentation du groupe de travail sur le mal-logement

Le groupe de travail sur le mal-logement est mis en place suite à une demande de Monsieur Benoist Apparu, secrétaire d'état au logement.

### 1) Objectifs du groupe :

On peut dégager trois objectifs principaux :

- **S'accorder sur des concepts de « mal-logement »** en s'appuyant sur les travaux existants. Il paraît important de ne pas se centrer sur les sans-abri mais aussi de regarder les autres situations de logement, qu'on les qualifie de « marginales », de « difficultés de logement » ou de « mal logement », et de mettre en évidence les imbrications des différents concepts. Les deux documents de travail Rougerie-Marpsat abordent cette question des concepts et pourraient constituer une base de départ.

Ainsi, l'Insee utilise plutôt les concepts définis par le groupe sur les sans abri réuni par le Cnis en 1996, qui s'appuient sur le croisement de trois dimensions principales : l'aspect physique du logement dans lequel on peut inclure le confort, le statut d'occupation du logement, la précarité dans le temps. Ces concepts peuvent être amenés à évoluer, par exemple en prenant en compte l'adaptation du logement au ménage (en termes de coûts, de dimension – surpeuplement – ou d'adaptation à des besoins spécifiques liés par exemple à un handicap). Tout en s'attachant à des concepts qui permettent de décrire au mieux la (les) situation(s) française(s), le groupe envisagera des « ponts » avec des concepts ou classements de situations utilisés dans d'autres pays ou au niveau européen.

- **Préciser les sources d'information actuellement disponibles**, notamment administratives, pour améliorer la connaissance quantitative et qualitative du mal logement et proposer des indicateurs pertinents. Une telle analyse a déjà été très largement menée par les deux documents de travail Rougerie-Marpsat et ne devrait donc mobiliser le groupe qu'à minima.

- **Elaborer des propositions pour l'évolution des sources statistiques** à court terme et à long terme (comment traduire statistiquement certaines catégories figurant dans des textes de loi, par exemple dans la loi Dalo, quelles modifications apporter aux questionnaires, etc.) sachant que le long terme est évidemment conditionné par les instruments qui seront alors disponibles (comme la taille des échantillons des enquêtes). Ce point constitue le cœur du travail du groupe. Dans ce cadre, il sera utile de comparer la situation française à celle des autres pays européens (au moins les grands) en termes de concepts et de sources pour expliquer les différences, éventuellement proposer des pistes de rapprochement.

L'objectif est de présenter un pré-rapport à la commission Démographie et questions sociales de novembre et le rapport final au bureau du Cnis de décembre.

### 2) Composition du groupe

Présidente : Marie-Thérèse Join-Lambert, inspectrice générale honoraire des affaires sociales

Rapporteurs : Catherine Rougerie, chef de la division logement à l'Insee,

Ronan Mahieu, sous-directeur de l'observation de la solidarité à la Drees (il sera remplacé par Julie Labarthe à partir du 1<sup>er</sup> septembre qui sera alors chef du bureau de lutte contre l'exclusion à la Drees)

Maryse Marpsat (Insee-Ined-Eris)

Le groupe comprend des :

- représentants d'associations
  - la fondation abbé Pierre : Christophe Robert ou Patrick Doutreligne,
  - la FNARS : François Bregou ou Matthieu Angotti,
  - la FAPIL : Jean-Michel David.
- représentants de l'administration :
  - du ministère du logement : Hélène Dadou pour la DGALN/DHUP et Karl Even pour le SoeS,
  - de l'ANAH : Emmanuelle Nauze-Fichet,
  - de l'ONPES : Didier Gelot,
  - de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) : non désigné à ce jour,
  - du ministère de la justice et des libertés : Brigitte Munoz-Perez,
  - de la Cnaf : Chantal Salesses.
- personnes qualifiées :
  - Bernard Lacharme (membre du haut conseil pour l'habitat des personnes défavorisées et du comité de suivi de la loi Dalo)
  - Des chercheurs :
    - Pascale Dietrich-Ragon (INED),
    - Jean-Claude Driant (Université de Paris 12),
    - René Ballain (CNRS et Institut d'Etudes politiques de Grenoble),
    - Jean-Marie Firdion (ERIS/CMH).
- des représentants des collectivités locales et des organismes intervenant au niveau local :
  - représentant des collectivités locales : non désigné à ce jour,
  - Michel Castellan (Observatoire de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion de la ville de Paris)
- les organisations représentées au bureau du Cnis qui expriment le souhait de participer au groupe.

### 3) Fonctionnement du groupe

Le groupe procédera par auditions. Pourraient être auditionnés :

- les associations spécialisées ne participant pas directement au groupe (USH, ATD, DAL,...),
- les personnes qualifiées spécialistes du domaine,
- la direction générale des collectivités locales (DGCL),
- ou tout autre organisme ou personne que le groupe jugera nécessaire d'entendre.

### 4) Calendrier

- 1<sup>ère</sup> réunion : (7 juillet matin) sur le mandat, la présentation de la problématique, les propositions de l'Insee
- 2<sup>ème</sup> réunion : 14 septembre matin
- 3<sup>ème</sup> réunion : 7 octobre matin
- 4<sup>ème</sup> réunion : 19 octobre matin
- 5<sup>ème</sup> réunion : 2 novembre après-midi.